

**RAPPORT DE MINORITE LA COMMISSION THEMATIQUE
DES INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Quelles communes pour le 21ème siècle ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 8 octobre 2019 de 12h15 à 13h45 au Parlement cantonal (rue Cité-Devant 13) à Lausanne. La minorité de la commission est composée de MM. Jean-Michel Dolivo, Didier Lohri, Raphaël Mahaim et du soussigné, Jean Tschopp, rapporteur de minorité.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Le postulat met en évidence plusieurs problèmes rencontrés par les communes. Tout d'abord, la difficulté pour les associations de communes à composer avec de fortes disparités parmi ses membres. Deuxièmement, se pose la question de la péréquation, des reports de charges du canton sur les communes et des moyens dont les communes disposent ou qu'elles mettent en place pour assumer leurs tâches. Enfin, la question de la taille critique des communes pour assumer ses tâches est aussi un enjeu central, sachant que parmi les 309 communes vaudoises, plus de la moitié sont composées de moins de 1000 habitants et que 112 d'entre-elles totalisent moins de 500 habitants. Cette dernière question pose celle des fusions de communes. Le rapport pourrait s'inspirer des mesures expérimentées dans d'autres cantons.

Une étude sur ces trois questions avec pour dénominateur commun, l'identification des prestations adaptées aux besoins de la population et les réformes envisageables en découlant pour les communes serait confié à un mandataire externe. Un regard neuf agirait comme une aide à la décision du Grand Conseil, dans le respect de l'autonomie communale.

Cette étape serait utile avant de rédiger l'avant-projet de loi vaudoise sur les communes. Le Conseil d'Etat prévoit de réviser la loi sur les communes, mais ce chantier ne démarrera pas avant que la loi sur l'exercice des droits politiques (dont la consultation vient de prendre fin) soit sous toit.

Sur la base des discussions, la postulante retranche de son texte le recours à des assises des communes pour débattre de l'étude demandée. Pour la députée, une présentation aux communes (sous la forme d'un forum) suffirait.

3. CONCLUSION

Faisant face à des tâches de plus en plus complexes, il est utile de solliciter un avis extérieur avisé sur les contours des communes du futur et les changements envisageables pour les mettre en situation de relever les défis qui les attendent. Dans ces conditions, la minorité de la commission recommande le renvoi du postulat tel que modifié au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 20 décembre 2019.

*Le rapporteur de minorité :
(Signé) Jean Tschopp*